

PROJET

# GRAND ARRAS

VIVRE EN 2030

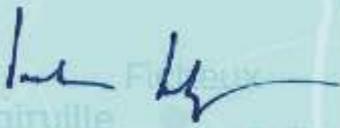
ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

39 COMMUNES

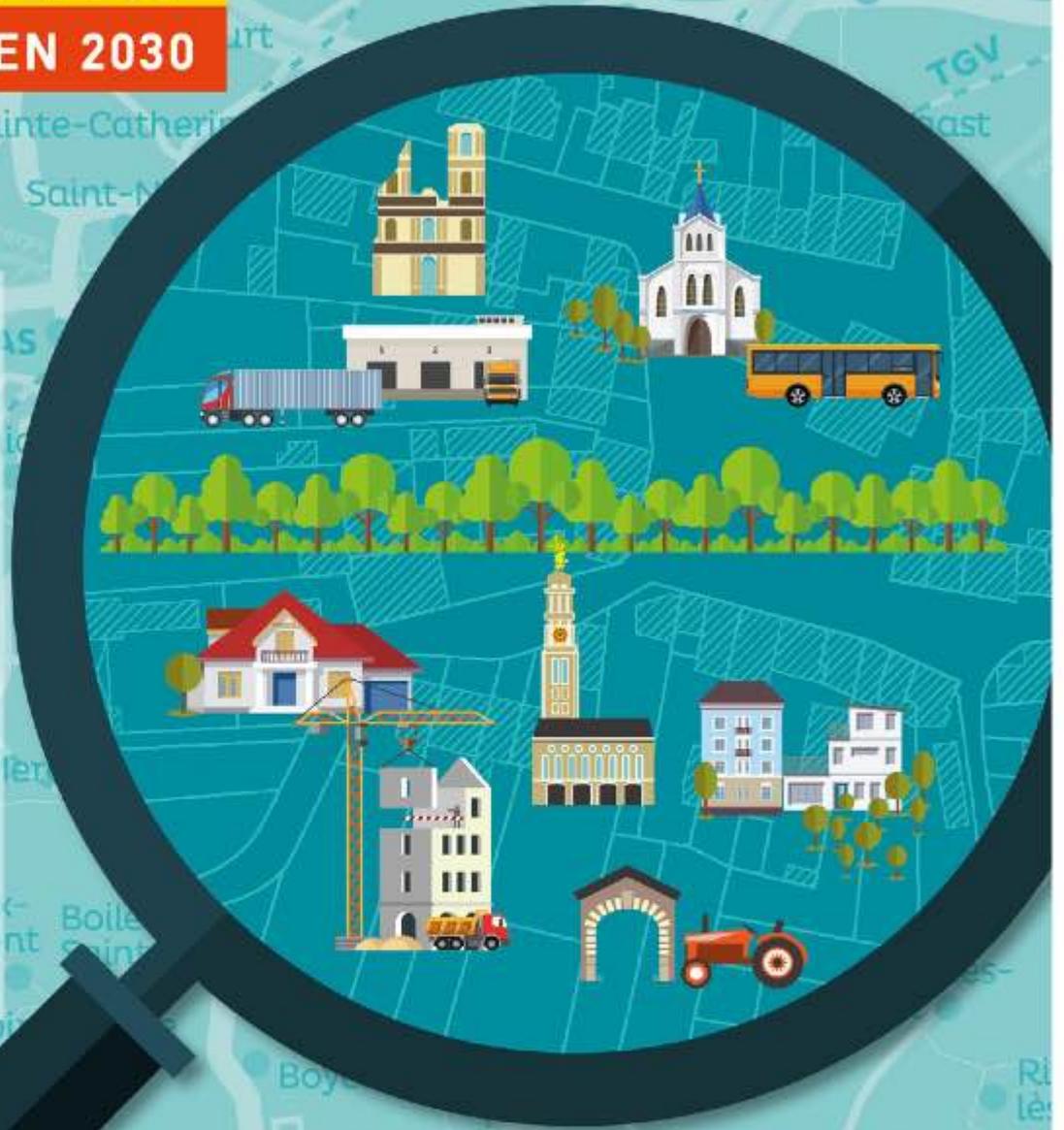
## Approbation

Vu pour être annexé  
à la délibération du  
Conseil Communautaire  
en date du 19/12/19

Pour le Président,  
le Vice-président délégué  
à l'Urbanisme



Frédéric LETURQUE



## Orientations

# d'Aménagement et de Programmation

## Communales et/ou sectorielles

Arras  
Communauté  
Urbaine



# BEAURAINS

# BEURAINS

## CARACTÉRISTIQUES COMMUNALES

Superficie : **5,99 km<sup>2</sup>**

Population (2014) : **5 437 hab.**

Densité : **908 hab./km<sup>2</sup>**



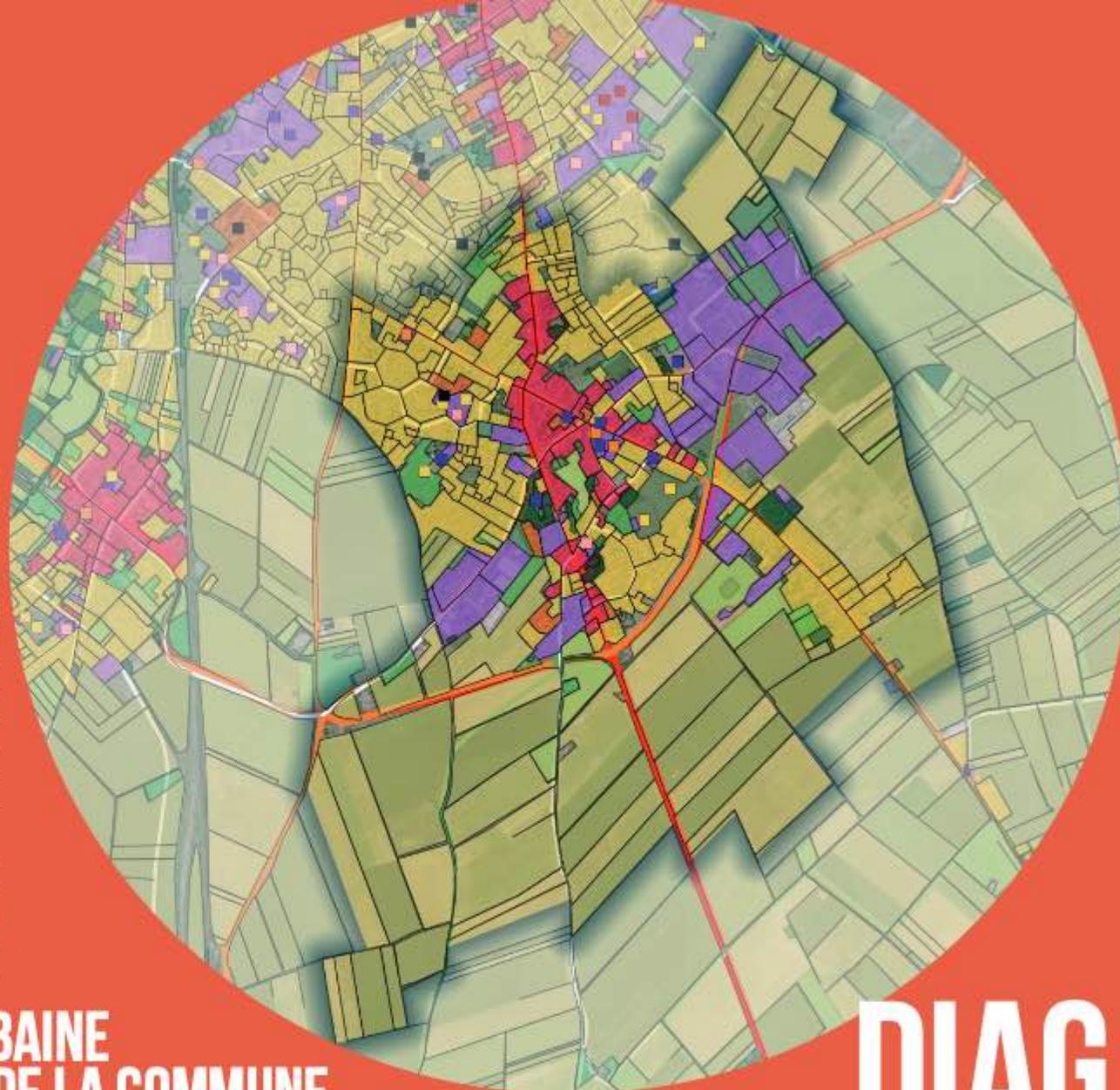
Située au Sud-Est d'Arras, la commune de Beaurains se confond dans le prolongement urbain de la ville centre de la communauté urbaine et de ses anciens faubourgs.

Historiquement développée le long des principales voies de communication que sont les D917 et D5, dont la

structure en étoile reste encore visible, la limite territoriale de la commune de Beaurains avec Arras reste difficilement observable.

Malgré un profil relativement rural, notamment en ce qui concerne la partie Sud du territoire dont la D60 semble jouer une limite physique, la commune, par sa situation, bénéficie de nombreuses aménités et affiche les avantages «d'une campagne urbaine».

Outre un niveau relativement élevé quant à l'offre d'équipements, la commune profite d'un grand nombre d'espaces verts, notamment au sein du tissu bâti.



## STRUCTURE URBAINE ET PAYSAGÈRE DE LA COMMUNE

# DIAG

PROJET **GRAND ARRAS**  
VIVRE EN 2030

### TYPLOGIES DE BÂTI & POTENTIEL

- Tissu mixte
- Tissu d'habitat collectif
- Tissu d'habitat individuel
- Equipements et activités

### EQUIPEMENTS

- Rayonnement supra-communautaire
- Services de proximité
- Enseignement primaire et secondaire
- Santé et action sociale
- Sportif local et de loisirs
- Culturel
- Transport
- Technique
- Espace vert

### DESSERTE

- Voirie principale
- Voirie secondaire
- Chemin de randonnée

### ENVIRONNEMENT & PAYSAGE

- Forêt
- Prairie
- Espace agricole

## CARTE DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION

**Objectif de Densité : 30 logements / ha**

### Légende

#### AXE 1 UNE ÉCONOMIE À HAUTE VALEUR AJOUTÉE

- Conforter ou requalifier les parcs d'activités
- Conforter les zones commerciales
- Développer les parcs d'activités économiques

#### AXE 2 UN CADRE DE VIE PRIVILÉGIÉ

- Conforter les centres de vie et d'animation (commerces, pôles relais)
- Développer l'offre en commerces et le niveau d'aménités des pôles relais
- Viser un niveau d'équipements et de services équilibrés
- Requalifier l'espace public

#### METTRE EN VALEUR LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU PAYSAGE

- Mettre en valeur les cônes de vue et percées visuelles
- Traiter et requalifier les espaces à l'interface avec les terres cultivées et naturelles
- Préserver les coeurs de nature et espaces naturels relais
- Valoriser les atouts paysagers et récréatifs (parcs urbains, espaces verts, espaces de loisirs de plein air)
- Préserver et conforter les corridors écologiques, paysagers et les auroles bocagères

#### PERMETTRE LA PROTECTION ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE

- Maintenir l'identité des coeurs de bourg
- Valoriser et mettre en avant les éléments du patrimoine bâti ou paysager identifiés : 500 pépites

#### AXE 3 UNE ATTRACTIVITÉ RÉSIDENIELLE RENFORCÉE

- Prévoir des secteurs d'extension urbaine
- Intensifier la ville / le bourg / le village (renouvellement urbain et dents creuses)
- Favoriser la mixité sociale, fonctionnelle et/ou générationnelle
- Secteur faisant l'objet d'une OAP sectorielle

#### AXE 4 UN TRÈS HAUT NIVEAU DE SERVICE À LA POPULATION

##### STRUCTURER ET RELIER LES TERRITOIRES

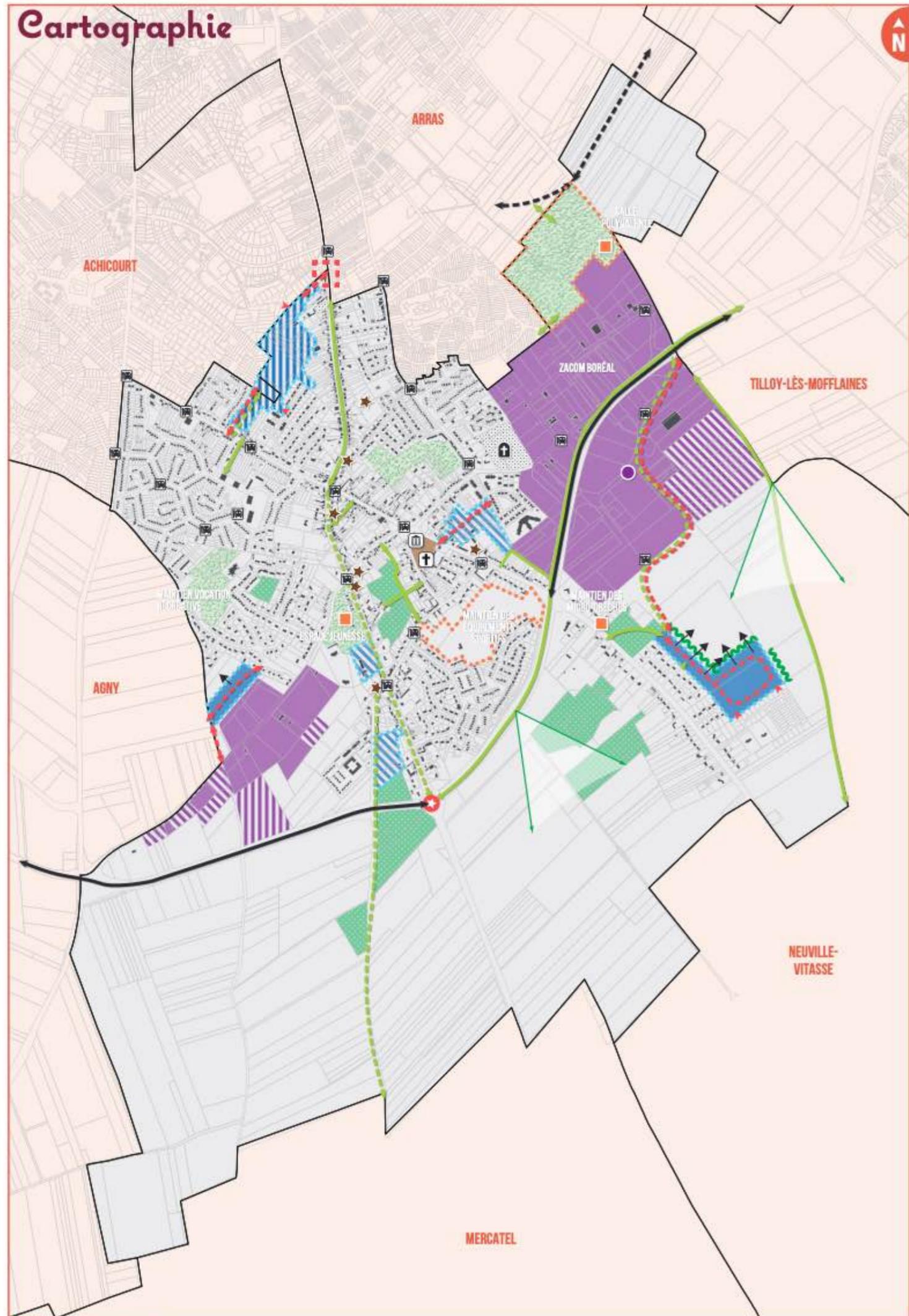
- Développer les projets structurants en matière de transport
- Créer les voies d'accès et de desserte des secteurs à urbaniser
- Réaménager et requalifier les carrefours
- Préserver les cheminements doux (pédestres, cyclables, équestres)
- Développer les cheminements doux (pédestres, cyclables, équestres)
- Maintenir et créer des espaces de stationnement : Aires de covoiturage et/ou parcs relais
- Requalifier les voies et les traversées de bourg
- Requalifier les entrées de territoire par un traitement favorisant l'identification
- Préserver des fenêtres d'accès

Mairie Église Cimetière

Arrêt de transport en commun

Principales voies Cours d'eau

### Cartographie



500 m

**Objectif de Densité : 30 logements / ha**



### Légende

**AXE 1 UNE ÉCONOMIE À HAUTE VALEUR AJOUTÉE**

- Conforter ou requalifier les parcs d'activités
- Conforter les zones commerciales
- Développer les parcs d'activités économiques

**AXE 2 UN CADRE DE VIE PRIVILÉGIÉ**

- Conforter les centres de vie et d'animation (commerces, aménités...)
- Développer l'offre en commerces et le niveau d'aménités des pôles relais
- Viser un niveau d'équipements et de services équilibrés
- Requalifier l'espace public

**METTRE EN VALEUR LES ÉLÉMENTS CONSTITUTIFS DU PAYSAGE**

- Mettre en valeur les cônes de vue et percées visuelles
- Traiter et requalifier les espaces à l'interface avec les terres cultivées et naturelles
- Préserver les coeurs de nature et espaces naturels relais
- Valoriser les atouts paysagers et récréatifs (parcs urbains, espaces verts, espaces de loisirs de plein air)
- Préserver et conforter les corridors écologiques, paysagers et les auroles bocagères

**PERMETTRE LA PROTECTION ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE**

- Maintenir l'identité des coeurs de bourg
- Valoriser et mettre en avant les éléments du patrimoine bâti ou paysager identifiés : 500 pépites

**AXE 3 UNE ATTRACTIVITÉ RÉSIDENNELLE RENFORCÉE**

- Prévoir des secteurs d'extension urbaine
- Intensifier la ville / le bourg / le village (renouvellement urbain et dents creuses)
- Favoriser la mixité sociale, fonctionnelle et/ou générationnelle
- Secteur faisant l'objet d'une OAP sectorielle

**AXE 4 UN TRÈS HAUT NIVEAU DE SERVICE À LA POPULATION**

**STRUCTURER ET RELIER LES TERRITOIRES**

- Développer les projets structurants en matière de transport
- Créer les voies d'accès et de desserte des secteurs à urbaniser
- Réaménager et requalifier les carrefours
- Préserver les cheminements doux (pédestres, cyclables, équestres)
- Développer les cheminements doux (pédestres, cyclables, équestres)
- Maintenir et créer des espaces de stationnement : Aires de covoiturage et/ou parcs relais
- Requalifier les voies et les traversées de bourg
- Requalifier les entrées de territoire par un traitement favorisant l'identification
- Préserver des fenêtres d'accès

- Mairie
- Église
- Cimetière
- Arrêt de transport en commun
- Principales voies
- Cours d'eau